

ROYAUME DU MAROC



ACAPS

هيئة مراقبة التأمينات و الاحتياط الاجتماعي
المغرب | تونس | ليبيا | الجزائر | مصر | السودان
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale

10 ANS

2016 - 2026



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE

ROYAUME DU MAROC



ACAPS

هيئة مراقبة التأمينات و الاحتياط الاجتماعي
المعهد الوطني للتأمينات و الاحتياط الاجتماعي
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale

A large, stylized number '10' in a golden-brown color. The '1' is a simple vertical bar. The '0' is a thick ring. Inside the ring, the word 'ans' is written in a smaller, matching golden-brown font.

10 ans

*au service de la stabilité
et de la protection*

SOMMAIRE

Mot du Président

01

Regards Institutionnels

02

Protection des assurés

Dix ans pour renforcer la confiance

03

Supervision prudentielle

Consolider la solidité du secteur des assurances

04

Régulation et stabilité financière

Structurer et accompagner les transformations du secteur des assurances

05

Prévoyance sociale

Moderniser la supervision et accompagner les grandes réformes

06

Actions transversales

Promouvoir l'intégrité et l'innovation

07

Ressources et transformation

Développer les compétences et moderniser l'organisation

08

Coopérations et partenariats

Convergence internationale et échanges stratégiques

09

Regards internationaux



Mot du Président

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) s'est progressivement affirmée, au fil de sa première décennie, comme une institution de référence au service de la stabilité, de la protection des assurés, des affiliés et des bénéficiaires, ainsi que du développement maîtrisé des secteurs qu'elle supervise.

Cette période a en effet été celle de la structuration et de la montée en maturité de l'Autorité. Au fil des années, l'ACAPS a fait évoluer ses méthodes, ses outils et ses priorités afin de renforcer l'efficacité de la

supervision et d'inscrire son action dans une approche plus intégrée de l'analyse et de la gestion des risques.

L'action engagée a notamment permis de consolider le cadre prudentiel et les instruments de supervision, à travers des chantiers structurants portant sur l'évolution vers un dispositif de solvabilité fondé sur les risques, le renforcement du socle juridique de l'action prudentielle et le développement d'une approche macroprudentielle permettant de mieux appréhender les vulnérabilités susceptibles d'affecter le secteur des assurances. Dans le même temps,

Mot du Président

l'Autorité a accordé une attention particulière à l'intégrité financière et à la mise en œuvre effective des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans un environnement marqué par l'évolution constante des risques.

La protection des assurés et des bénéficiaires a constitué un axe central de cette action. La structuration d'un cadre de conduite de marché, le renforcement de la gouvernance produit, l'intensification du contrôle des pratiques commerciales, l'organisation du

traitement des réclamations et le développement d'actions d'éducation financière traduisent une orientation claire : garantir une protection effective fondée sur la transparence, l'équité de traitement et la qualité du service rendu.

Parallèlement, l'ACAPS a accompagné les transformations du marché et l'élargissement de l'accès à l'assurance, notamment à travers des réformes relatives à la distribution, à l'assurance inclusive et à la diversification de l'offre, tout en veillant à préserver l'équilibre entre innovation, conformité et protection.

Dans le domaine de la prévoyance sociale, l'Autorité a contribué à la modernisation du dispositif de supervision et à l'accompagnement des grandes réformes nationales. La structuration progressive du cadre réglementaire et la consolidation des méthodes de contrôle ont permis de renforcer davantage le dispositif de supervision. Cette action s'est également traduite par un appui technique, juridique et actuariel aux pouvoirs publics dans le cadre de chantiers majeurs, notamment la généralisation de la protection sociale et les réflexions relatives à la réforme du système de retraite.



Ces évolutions reposent également sur un investissement constant dans le capital humain et sur une coopération étroite avec les partenaires institutionnels, au niveau national comme international. La montée en compétence des équipes, la modernisation des processus internes et l'implication dans les réseaux de coopération ont contribué à renforcer la capacité de l'Autorité à exercer une supervision rigoureuse, ouverte et alignée sur les standards internationaux.

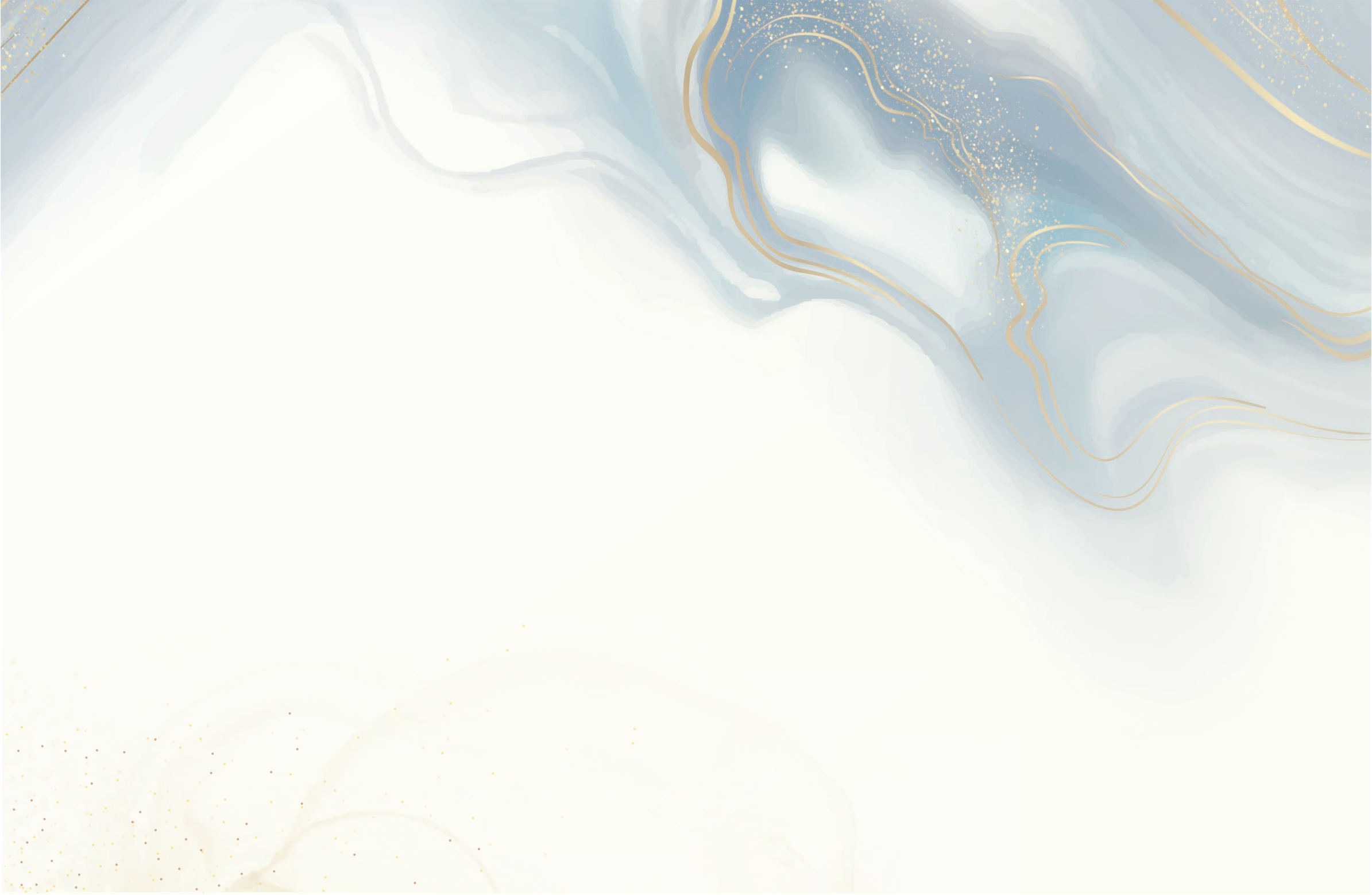
Forte de l'expérience acquise au cours de cette première décennie,

l'ACAPS poursuit son action avec la même exigence : consolider des secteurs solides, protecteurs et résilients, capables d'accompagner les transformations économiques et sociales dans un cadre de supervision moderne, responsable et tourné vers l'avenir.

À l'aune des défis de demain, l'Autorité continuera en effet de renforcer davantage la résilience des secteurs qu'elle supervise, en approfondissant le contrôle des pratiques du marché et en veillant à une meilleure maîtrise des risques, dans un environnement marqué par

l'évolution constante des enjeux et l'émergence de nouveaux facteurs de vulnérabilité. Elle poursuivra, à ce titre, l'accompagnement de la transformation digitale du secteur des assurances, tout en contribuant, dans le domaine de la prévoyance sociale, à la consolidation des équilibres et à la soutenabilité des dispositifs. Elle maintiendra également ses efforts en faveur de la mobilisation de l'épargne, en tant que levier essentiel au service du financement de l'économie et de la sécurisation des parcours des assurés, des affiliés et des bénéficiaires.

M. ABDERRAHIM CHAFFAI
Président de l'Autorité





01.

REGARDS

— INSTITUTIONNELS





”

Depuis sa création, l'ACAPS accompagne les transformations du secteur des assurances et de la prévoyance sociale, en veillant à l'adaptation du cadre réglementaire, au renforcement de la supervision prudentielle et au développement d'un marché plus inclusif et plus résilient.

En créant une autorité de supervision spécialisée et indépendante, le Maroc a renforcé les fondements de la stabilité financière tout en consolidant la protection des assurés, adhérents et affiliés. La création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale a ainsi constitué une étape structurante dans la modernisation du dispositif national de régulation financière.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'Autorité, il convient de saluer le travail accompli par ses équipes et l'ensemble des acteurs des deux secteurs, qui contribuent collectivement à la consolidation d'un système financier solide, au service du développement économique et de la protection sociale au Maroc.

Mme Nadia Fettah Alaoui

Ministre de l'Économie et des Finances

”

La création de l'ACAPS en 2016, en tant qu'autorité indépendante, a marqué un tournant majeur dans la consolidation de l'action des trois régulateurs financiers. En une décennie, j'ai pu constater l'évolution remarquable de cette institution, dont le rôle n'a cessé de s'affirmer au service du développement du secteur financier et de la préservation de sa stabilité.

Je me réjouis également de la qualité de notre coopération régulière et soutenue, et reste convaincu que la célébration de ce dixième anniversaire incarnera notre engagement commun à poursuivre cette dynamique.

M.Abdellatif Jouhari
Wali de Bank Al-Maghrib





”

La création de l'ACAPS a marqué une étape importante dans l'évolution de la régulation des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale au Maroc. Les premières années ont été consacrées à poser les fondements institutionnels de l'Autorité, à structurer ses méthodes de supervision et à accompagner l'adaptation progressive du cadre réglementaire.

Cette phase fondatrice a permis d'installer les bases d'une régulation moderne, fondée sur la solidité financière des acteurs, la protection des assurés, des affiliés et des bénéficiaires des organismes de prévoyance sociale, ainsi que sur la prise en compte des évolutions du secteur et des standards internationaux de supervision. Elle a également contribué à renforcer la crédibilité du dispositif de supervision et à inscrire le développement de ces secteurs dans une trajectoire durable, au service de la confiance et de la stabilité financière.

M.Hassan Boubrik
Premier Président de l'ACAPS

TROIS QUESTIONS À **M. OTHMAN KHALIL ELALAMY** PREMIER SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACAPS

Comment s'est opérée la transition entre la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale et la création de l'ACAPS ?

Ayant connu cette période charnière de l'intérieur, j'ai pu mesurer l'ampleur de la transformation institutionnelle engagée. La création de l'ACAPS a marqué le passage d'une direction administrative relevant du ministère chargé des Finances à une Autorité de supervision dédiée, dotée d'un cadre institutionnel plus structuré et davantage aligné sur les standards internationaux. Cette évolution a permis d'accompagner les transformations du secteur à travers une approche de supervision plus proactive et mieux adaptée aux nouveaux enjeux.



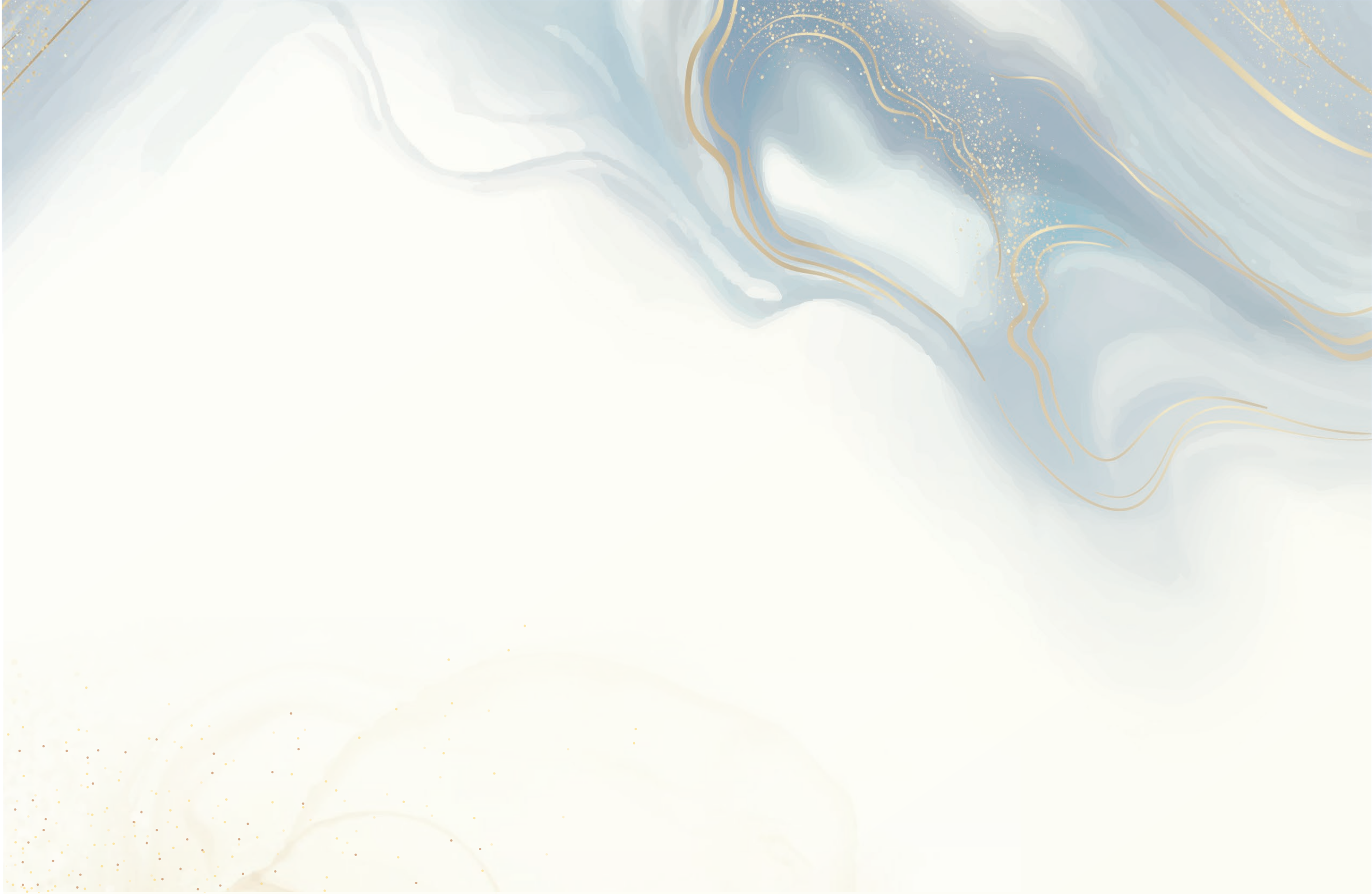
TROIS QUESTIONS À
M. OTHMAN KHALIL ELALAMY
PREMIER SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACAPS

En quoi la mise en place de l'ACAPS a-t-elle fait évoluer les méthodes de supervision ?

La mise en place de l'ACAPS a été marquée par une évolution progressive des méthodes de supervision, avec des pratiques davantage orientées vers l'analyse des risques et un renforcement des dispositifs de contrôle et d'évaluation. Cette transformation s'est accompagnée d'une professionnalisation accrue des équipes et de l'adoption de référentiels de supervision de haut niveau afin d'accompagner la modernisation du secteur des assurances et de consolider le cadre de supervision de la prévoyance sociale.

Avec le recul de ces dix années, quel impact cette évolution a-t-elle eu sur la régulation des secteurs supervisés ?

Au cours de cette première décennie, la création de l'ACAPS a permis de consolider les fondements d'une supervision plus structurée et crédible. Les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale disposent aujourd'hui d'un cadre de régulation plus robuste, soutenu par des outils modernisés, une gouvernance renforcée et une expertise institutionnelle consolidée. Cette évolution a contribué à renforcer la confiance dans ces secteurs et à inscrire la supervision marocaine dans une dynamique de convergence avec les standards internationaux.





02.

PROTECTION DES ASSURÉS

DIX ANS POUR RENFORCER
LA CONFIANCE

PROTECTION DES ASSURÉS

DIX ANS POUR RENFORCER LA CONFIANCE

La préservation des droits des assurés et des bénéficiaires de contrats constitue l'une des missions fondamentales de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale. À ce titre, l'Autorité veille, depuis sa création, à la consolidation d'un cadre de régulation garantissant à la fois la protection des assurés et le bon fonctionnement du marché des assurances.

Cette orientation s'inscrit dans une approche de régulation visant à concilier deux objectifs complémentaires : assurer un niveau élevé de protection des assurés tout en accompagnant le développement et la diversification de l'offre assurantielle.

Dans cette perspective, l'ACAPS a progressivement structuré un dispositif contribuant à renforcer la confiance dans le secteur. Celui-ci repose notamment sur l'amélioration de la transparence du marché, le renforcement de la qualité de l'information fournie aux assurés et la promotion de pratiques commerciales plus équilibrées.

Parallèlement, l'Autorité encourage l'émergence de solutions assurantielles adaptées à l'évolution des besoins de la population et à l'apparition de nouveaux risques, contribuant ainsi à favoriser une diffusion plus large de la protection assurantielle.



”

La protection des assurés constitue un axe central de la supervision du secteur des assurances. Elle repose sur la promotion de pratiques de marché saines et transparentes, d’une information claire et d’un traitement équitable des assurés tout au long du cycle de vie des produits d’assurance ; le but étant d’apporter des réponses tangibles aux attentes des assurés et bénéficiaires de contrat et d’améliorer l’expérience client.

Dans cette perspective, l’Autorité a contribué à structurer un cadre renforcé de conduite de marché, notamment à travers la mise en place d’un référentiel dédié et le renforcement du contrôle des produits d’assurance, afin de garantir des offres claires, équilibrées et adaptées aux besoins des assurés.

Cette action s’inscrit également dans une démarche visant à favoriser une couverture assurantielle plus inclusive, à travers le développement de solutions adaptées, contribuant ainsi à renforcer la confiance dans le marché et l’accès à la protection financière.

M. Younes Lammat

Directeur de la Protection des Assurés

PROJETS STRUCTURANTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ASSURÉS



STRUCTURATION DU CADRE DE CONDUITE DE MARCHÉ

Référentiel de protection des assurés (en cours)

L'ACAPS a élaboré un projet de référentiel visant à ancrer le traitement équitable des assurés comme élément central de la gouvernance des entreprises d'assurances et à renforcer la qualité de l'information fournie aux clients. Ce cadre constitue une référence pour l'amélioration des pratiques de marché.

Renforcement du contrôle des produits d'assurance (2017-2019)

La mise en place d'un dispositif de contrôle mixte des produits d'assurance a élargi l'examen au-delà de la conformité juridique, en intégrant l'analyse de la valeur ajoutée des produits, de l'équilibre contractuel et de la clarté des clauses.

Contrôle des pratiques commerciales et outils de reporting

Des missions de contrôle ciblées ont été menées sur plusieurs segments du marché afin d'identifier et de corriger les pratiques susceptibles de porter atteinte aux droits des assurés. Ce dispositif est complété par des outils de reporting périodique offrant une vision consolidée des pratiques commerciales.



DÉVELOPPEMENT D'UNE ASSURANCE PLUS INCLUSIVE

Développement de la couverture assurantielle et assurance inclusive

Plusieurs initiatives ont été engagées pour élargir l'accès à la couverture assurantielle et adapter l'offre aux besoins émergents et aux nouveaux risques, notamment à travers le développement de la micro-assurance, la

mise en place de l'assurance Takaful et l'étude de nouvelles couvertures.

Assurance contre les maladies professionnelles

Une étude menée avec les principales parties prenantes a permis d'établir un diagnostic du dispositif existant et de définir les bases d'un cadre légal et réglementaire pour la mise en place d'un régime d'assurance dédié.

Prise en compte de la dimension genre dans les produits d'assurance (2024)

Un projet a été lancé afin d'intégrer la dimension genre dans la conception et la commercialisation des produits d'assurance, à travers des analyses de données, des travaux de benchmark et la signature d'une

charte avec les acteurs du secteur, en vue de favoriser notamment l'émergence de produits répondant aux besoins spécifiques des femmes.

MODERNISATION DU MARCHÉ ET DES PRODUITS

Modernisation et développement du secteur des assurances (2025)

Une étude stratégique a identifié les leviers de développement du secteur et défini un plan d'actions visant à renforcer la pénétration de l'assurance et à soutenir la modernisation du marché.

Révision des critères de tarification de l'assurance automobile (En cours)

Une étude actuarielle a analysé les critères de tarification du marché afin d'identifier des ajustements conciliant concurrence,

mutualisation des risques et viabilité économique des opérateurs.

DIGITALISATION & TRANSFORMATION DES PRATIQUES

Encadrement de la vente en ligne des produits d'assurance (2022)

La publication d'une instruction relative aux dispositifs électroniques de vente en ligne a clarifié les exigences réglementaires applicables à la conclusion de contrats d'assurance à distance.

Digitalisation de l'attestation d'assurance automobile (En cours)

Un projet de dématérialisation des attestations d'assurance automobile a été engagé pour moderniser les processus, renforcer la traçabilité et faciliter les contrôles.

Digitalisation des missions de contrôle

La mise en place d'outils numériques dédiés au suivi des missions de contrôle améliore la traçabilité des échanges, la gestion des observations et le suivi des actions correctives.

RÉCLAMATIONS DES ASSURÉS : UN LEVIER DE SUPERVISION ET DE PROTECTION

Le traitement des réclamations constitue un pilier de la mission de protection des assurés, des affiliés et des bénéficiaires des prestations relevant des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale. Au cours de la dernière décennie, ce dispositif a été modernisé et progressivement intégré dans les outils de supervision de l'Autorité.

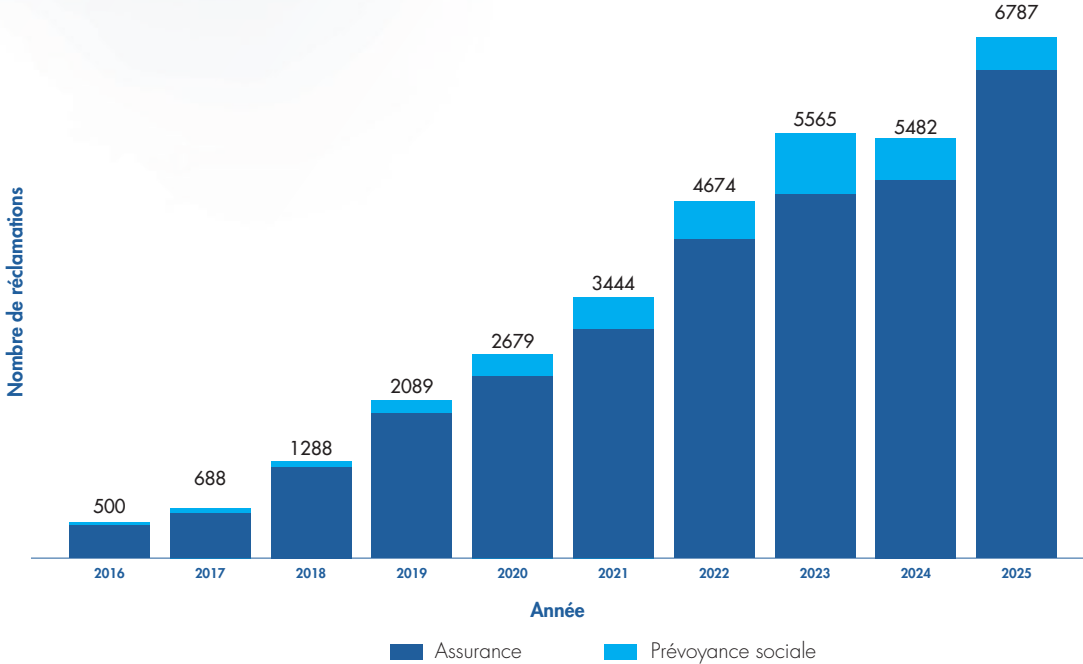
La mise en place d'une plateforme dédiée permet aux assurés, affiliés et bénéficiaires

de déposer et de suivre leurs réclamations en ligne et facilite les échanges avec les entités soumises au contrôle de l'ACAPS. Ce dispositif a été renforcé par la certification du processus selon la norme ISO 9001, par des mécanismes de coordination avec les acteurs du marché et par la mise en place d'un dispositif de médiation.

Ce cadre a également été consolidé par le développement de mécanismes de

coopération institutionnelle et par la digitalisation progressive des échanges liés au traitement des litiges, contribuant à renforcer l'efficacité, la transparence et la rapidité du traitement des réclamations.

Évolution des réclamations reçues par l’ACAPS (2016-2025)



EDUCATION FINANCIÈRE :
UN LEVIER DE PROTECTION ET DE
SENSIBILISATION

L’ACAPS a fait de l’éducation financière un axe majeur de sa mission de protection des assurés, des adhérents et des affiliés. À travers des campagnes de sensibilisation, des contenus pédagogiques multicanaux et des supports adaptés aux différents publics, l’Autorité contribue à une meilleure compréhension des produits d’assurance et de prévoyance sociale et favorise une appropriation plus éclairée de ces dispositifs par les citoyens.

Cette orientation s’est notamment traduite par le développement d’outils numériques, dont la plateforme EDUCAPS, lancée en 2025, ainsi que par la participation régulière à des initiatives nationales et internationales de sensibilisation.



03.

SUPERVISION PRUDENTIELLE

CONSOLIDER LA SOLIDITÉ
DU SECTEUR DES ASSURANCES

SUPERVISION PRUDENTIELLE

CONSOLIDER LA SOLIDITÉ DU SECTEUR DES ASSURANCES

La supervision prudentielle constitue un pilier central de l'action de l'ACAPS. Conformément aux dispositions du Code des assurances, l'Autorité exerce son contrôle sur les entreprises d'assurances et de réassurance afin de veiller à leur solidité financière et à leur capacité à honorer les engagements pris envers les assurés et les bénéficiaires.

À travers la mission du contrôle prudentiel, l'ACAPS met en œuvre un dispositif de supervision visant à évaluer la solvabilité des opérateurs, à analyser les risques auxquels ils sont exposés et à apprécier la qualité de leur gouvernance. Il contribue également à détecter en amont les fragilités susceptibles d'affecter la stabilité des entreprises et du secteur.

Inspiré des standards internationaux, ce contrôle repose sur

deux modalités complémentaires : le contrôle sur pièces, fondé sur l'analyse des informations financières et prudentielles transmises par les entreprises, et le contrôle sur place, réalisé par des agents assermentés habilités à vérifier les opérations d'assurance et à accéder aux informations nécessaires à leurs missions.

Au fil des années, plusieurs réformes ont permis de moderniser ce dispositif, notamment à travers l'introduction du régime de solvabilité basée sur les risques, le renforcement des outils de supervision et l'évolution des méthodes d'analyse et de contrôle. Ces avancées ont contribué à améliorer l'évaluation des risques et à rapprocher les pratiques de supervision du marché marocain des standards internationaux.



”

Le contrôle prudentiel vise à s’assurer de la solidité financière des entreprises, de la qualité de leur gouvernance et de leur capacité à honorer durablement leurs engagements envers les assurés.

Dans cette perspective, l’Autorité a progressivement fait évoluer ses méthodes de supervision vers une approche davantage fondée sur l’analyse des risques et soutenue par le développement d’outils permettant d’identifier plus finement les vulnérabilités potentielles du secteur. L’instauration d’un référentiel de solvabilité basée sur les risques (SBR) illustre cette évolution, en renforçant l’adéquation entre les exigences prudentielles et le profil réel des risques portés par les entreprises.

Cette approche contribue à consolider la stabilité financière du secteur, à renforcer sa résilience face aux transformations économiques et technologiques et à maintenir un niveau élevé de protection des assurés.

M. Abdelmajid Mimouni

Directeur du Contrôle Prudentiel des Assurances

PROJETS STRUCTURANTS DE LA SUPERVISION PRUDENTIELLE

Solvabilité basée sur les risques « SBR » (2016)

L'ACAPS a engagé, dès 2016, la mise en place d'un nouveau cadre prudentiel fondé sur la solvabilité basée sur les risques, visant à adapter les exigences en capital au profil de risque réel des entreprises d'assurances et de réassurance. Ce régime renforce la résilience financière du secteur, améliore la gouvernance des entreprises et rapproche le dispositif marocain des standards internationaux.

Sur le plan réglementaire, l'Autorité a engagé, dès 2017, la préparation du projet d'amendement de sa circulaire générale, intégrant le régime prudentiel de Solvabilité Basée sur les Risques. Il repose sur une architecture en trois piliers couvrant des exigences quantitatives relatives notamment à l'adéquation des fonds propres aux risques encourus par les entreprises d'assurances, des exigences qualitatives en matière de gouvernance et de gestion des risques, ainsi que des exigences de transparence vis-à-vis de l'Autorité et du public.

Renforcement des outils et des dispositifs internes de supervision prudentielle (2018)

Afin de moderniser son approche prudentielle, l'Autorité a développé plusieurs outils, notamment la plateforme EchangeEAR pour la transmission sécurisée des données prudentielles, un dispositif de notation fondé sur l'approche Risk Based Supervision (RBS) permettant d'évaluer le profil de risque des entreprises ainsi qu'un outil d'appréciation du système de gouvernance des EAR.

Déploiement de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » (2019)

Dans la perspective du nouveau régime prudentiel, l'ACAPS a accompagné les entreprises dans la mise en œuvre du dispositif ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), en développant un outil de projection et en publiant des orientations précisant les attentes de l'Autorité en matière d'évaluation prospective des risques et de la solvabilité.

Digitalisation des missions d'inspection (2022)

Une application dédiée a été mise en place afin de centraliser la gestion des missions d'inspection, depuis la planification jusqu'à la clôture, permettant ainsi d'améliorer la traçabilité des contrôles et de fluidifier les échanges entre l'Autorité et les entreprises supervisées.

Structuration des méthodes de contrôle (2022)

Le développement de matrices de risques et de contrôles a permis d'harmoniser les pratiques d'inspection et de structurer les interventions des équipes de supervision, tout

en renforçant la traçabilité et l'efficacité des missions sur pièces et sur place.

Renforcement des inspections fondées sur l'analyse des risques

Au cours de la dernière décennie, les missions d'inspection ont été conduites selon une approche ciblée fondée sur l'analyse des risques, permettant de concentrer les contrôles sur les domaines présentant les enjeux les plus significatifs pour la solidité du secteur.





04.

RÉGULATION ET STABILITÉ FINANCIÈRE

STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LES
TRANSFORMATIONS DU SECTEUR DES ASSURANCES

RÉGULATION ET STABILITÉ FINANCIÈRE STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR DES ASSURANCES

Depuis sa création, l'ACAPS a progressivement renforcé le cadre de régulation du marché des assurances afin d'en accompagner l'évolution et de consolider sa stabilité. Dans cette perspective, plusieurs projets structurants ont été engagés, portant à la fois sur le renforcement du cadre prudentiel et de la stabilité financière, la protection des assurés ainsi que l'organisation du marché, contribuant ainsi à l'émergence d'un secteur plus résilient, innovant et inclusif.

Sur le plan prudentiel, la préparation du projet d'amendement de la circulaire générale de l'Autorité relatif au nouveau référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR) constitue une avancée importante pour garantir la solidité financière des entreprises et asseoir les bases d'un cadre solide de gouvernance et de gestion des risques¹.

Au cours de ces dix dernières années, la régulation a également contribué au renforcement de la stabilité financière à travers le développement d'une approche de surveillance macroprudentielle fondée sur l'analyse des risques du secteur des assurances susceptibles d'avoir un impact systémique.

Par ailleurs, elle a accompagné les transformations du marché en intégrant progressivement les enjeux liés à la durabilité, à l'innovation et à la digitalisation.

Dans ce cadre, la régulation a également consisté à mettre en place les conditions favorisant le développement de nouveaux segments et à l'élargissement de l'accès à l'assurance.

¹Voir Solvabilité basée sur les risques « SBR », p.33



”

Au cours de cette décennie, la régulation a constitué un levier essentiel pour structurer et développer le secteur des assurances. L'action menée a notamment contribué à la normalisation de l'activité du secteur et à la modernisation du cadre réglementaire, en renforçant aussi bien les droits des assurés que les dispositifs prudentiels et de supervision visant à préserver la stabilité financière. La régulation s'est également inscrite dans l'accompagnement des dynamiques d'innovation et d'inclusion dans un environnement en constante mutation, marqué par l'émergence de nouveaux risques et par les transformations technologiques.

Cette approche contribue à instaurer un cadre de confiance durable, favorable au développement sain et résilient du marché au bénéfice des assurés et de l'économie.

Mme Amal Souaïfi

Directrice de la Régulation et de la Stabilité Financière

PRINCIPAUX CHANTIERS EN MATIÈRE DE RÉGULATION ET DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Les actions menées en matière de régulation et de stabilité financière s'inscrivent dans une logique d'accompagnement de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Autorité qui visent à asseoir un cadre de régulation moderne, en phase avec les meilleurs standards internationaux, au service d'un secteur résilient, innovant et inclusif, garantissant la protection des droits des assurés et durablement orienté vers le développement.

Cadre réglementaire de la micro-assurance

Lancée en 2019, la mise en place d'un cadre réglementaire dédié à la micro-assurance vise à développer des

produits simples et accessibles destinés aux populations à faibles revenus ; elle s'est notamment traduite par l'ouverture de la distribution aux établissements de paiement et se poursuit avec l'amendement du livre premier du Code des assurances, actuellement dans une phase avancée dans le circuit d'adoption.

Assurance Takaful

Engagée en 2016, la mise en place du cadre légal et réglementaire de l'assurance Takaful a accompagné le développement de la finance participative et a favorisé l'inclusion financière, avec l'achèvement du corpus réglementaire régissant cette activité et la délivrance des premiers agréments aux opérateurs Takaful en 2021.

Régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques

Engagée en 2016 et entrée en vigueur en 2020, la mise en place du régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques a conduit à la création d'un dispositif national combinant un système assurantiel et un mécanisme solidaire destiné à garantir une indemnisation minimale des victimes.

Réforme de la distribution de l'assurance

Lancée en 2021, la réforme du cadre de la distribution de l'assurance est dans une phase avancée dans le circuit d'adoption. Le projet vise à moderniser le cadre de la distribution, renforcer l'information et le conseil aux assurés et favoriser l'innovation.

Encadrement de la cession en réassurance

Engagée en 2016, la modernisation du cadre réglementaire de la réassurance a introduit le passage d'un contrôle a priori à une logique de responsabilisation des entreprises à travers la mise en place d'une politique de réassurance validée par leurs organes de gouvernance.

Renforcement de la résilience du secteur et contribution à la stabilité financière

Lancé en 2021, le projet d'amendement du Livre III du Code des assurances vise à renforcer les pouvoirs de supervision de l'Autorité, introduire des mécanismes d'intervention précoce et mettre en place un cadre prudentiel d'importance systémique, spécifique aux assureurs.

Surveillance macroprudentielle

Lancé en 2020, ce projet vise la mise en place d'un dispositif analytique de suivi des risques systémiques du secteur des assurances et la préparation des évolutions légales destinées notamment à élargir les missions de l'ACAPS à la contribution à la stabilité financière.

Intégration des enjeux climatiques et de durabilité dans la supervision du secteur des assurances

Engagée en 2017, l'intégration des enjeux climatiques et de durabilité dans la supervision du secteur s'est traduite par l'accompagnement des efforts des pouvoirs publics en la matière. Sur le plan prudentiel, l'Autorité a émis une instruction, -entrée en vigueur en 2024-, à destination des entreprises d'assurances et de réassurance, relative à la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Entrée en vigueur de l'obligation des assurances construction « TRC - RCD »

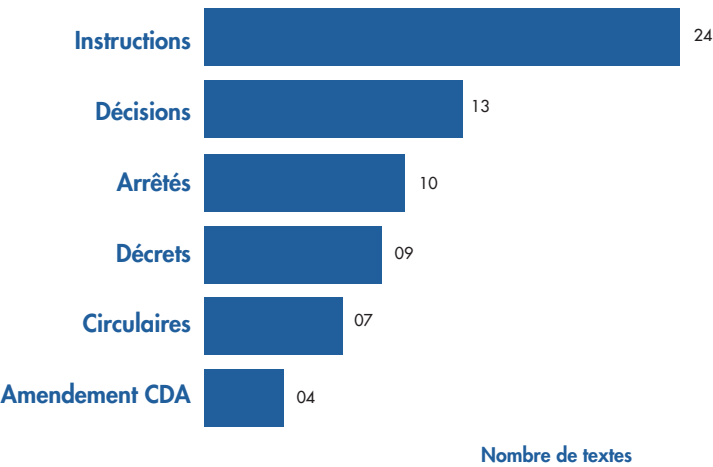
Mise en application en 2024, l'instauration des obligations d'assurances « Tous Risques Chantier » et « Responsabilité Civile Décennale » vise à renforcer la sécurisation des investissements dans le secteur du bâtiment tout en contribuant à sa professionnalisation.

Digitalisation des processus de régulation (2023)

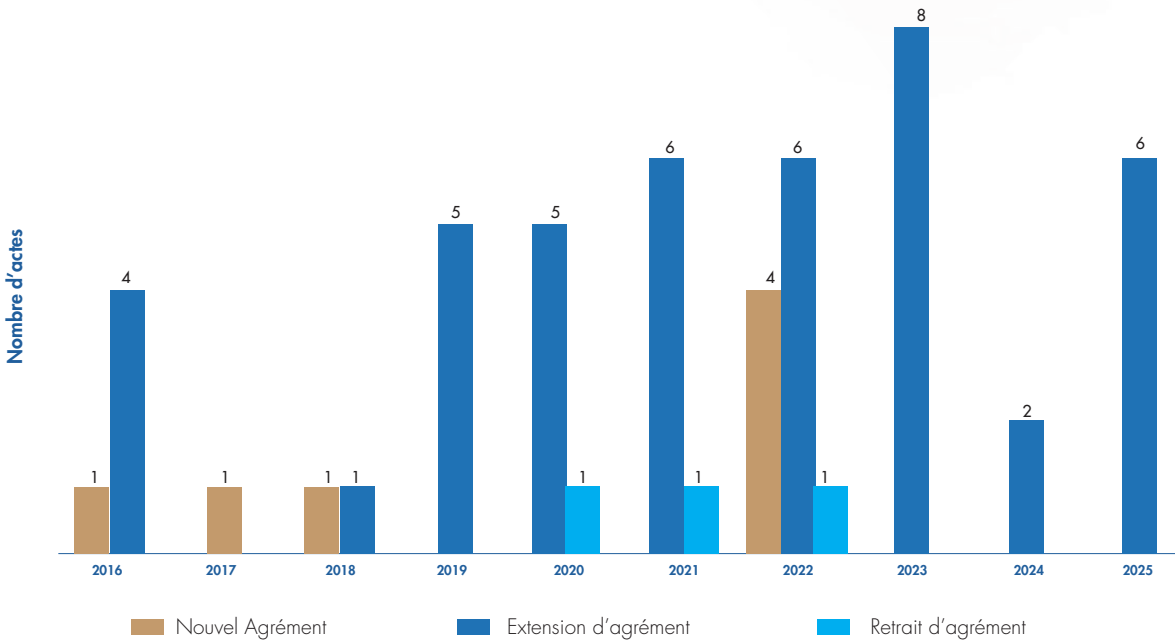
Initiée en 2023, la digitalisation des processus de régulation a conduit au déploiement d'un système d'information dédié à la gestion digitalisée des agréments et autorisations des acteurs de la distribution, contribuant à améliorer la qualité de service et la traçabilité des procédures.

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR DES ASSURANCES

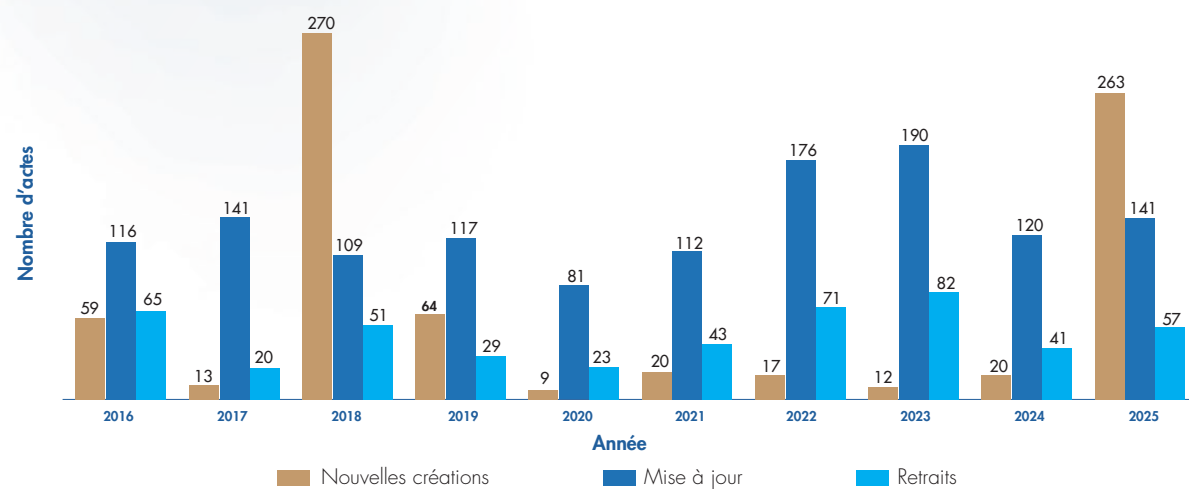
Production normative (2016-2025)



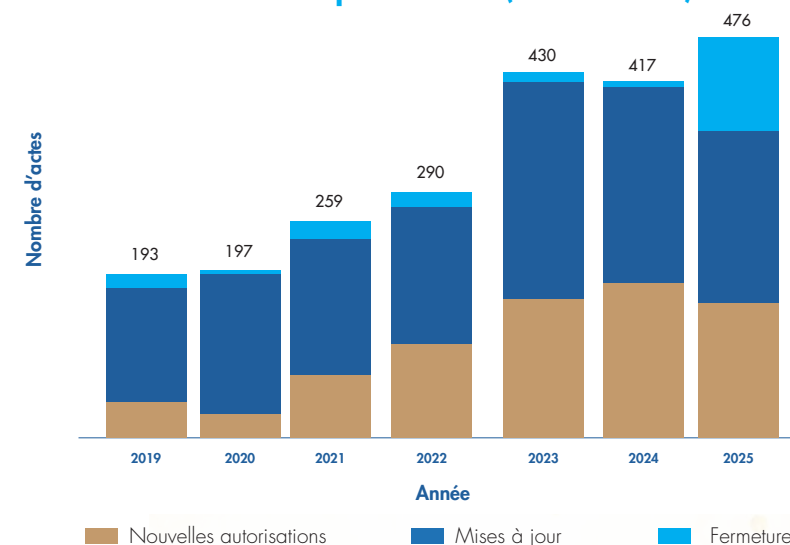
Assurance - Gestion des agréments des entreprises et de réassurance (2016-2025)



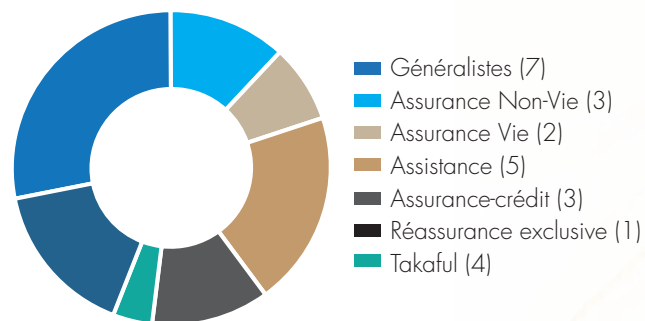
Intermédiaires d'assurance - Actes par nature (2016-2025)

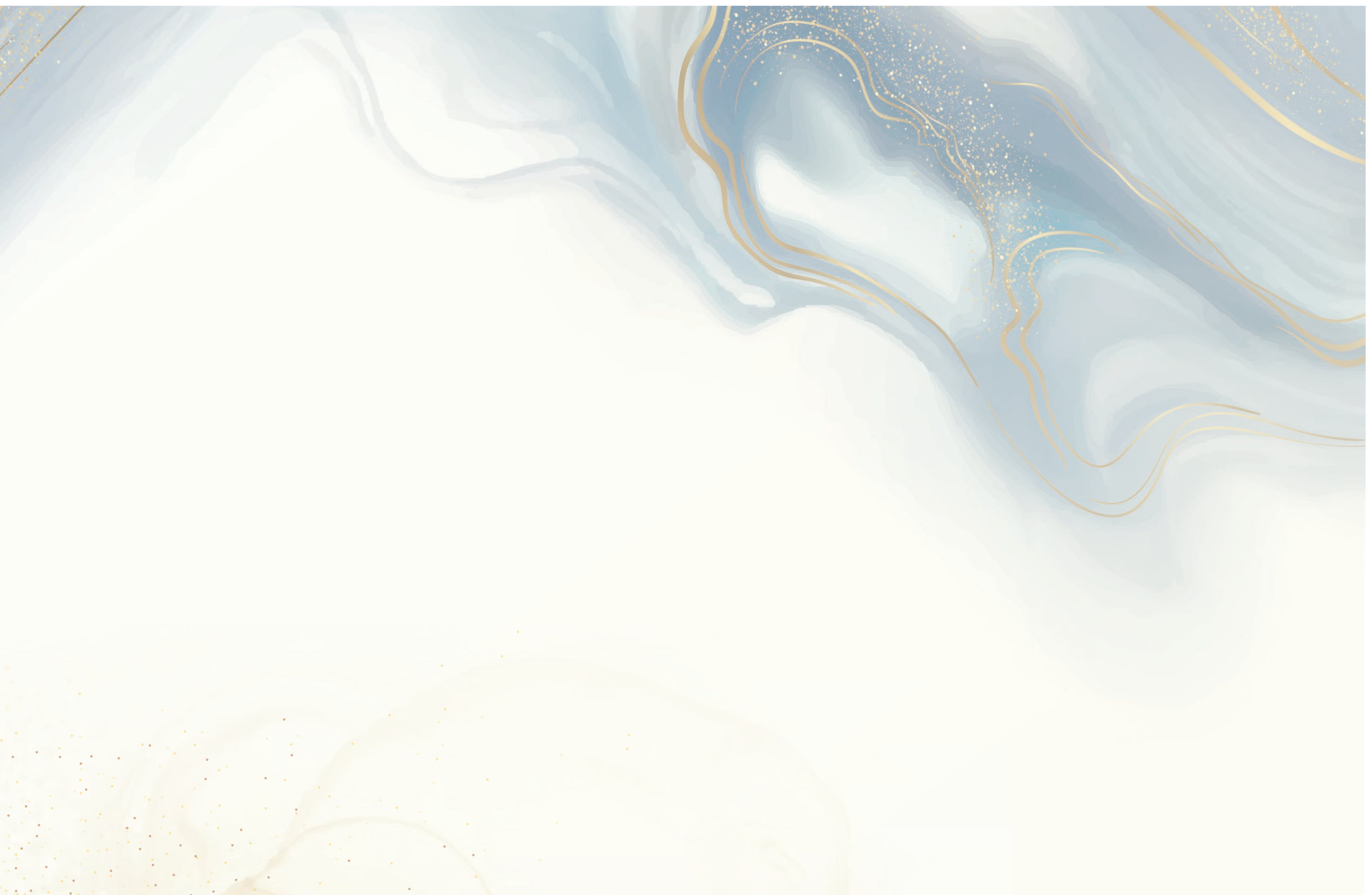


Bureaux de gestion directe - Actes par nature (2019-2025)



Structure du marché supervisé (25 entreprises)







05.

PRÉVOYANCE SOCIALE

— MODERNISER LA SUPERVISION ET
ACCOMPAGNER LES GRANDES RÉFORMES

PRÉVOYANCE SOCIALE

MODERNISER LA SUPERVISION ET ACCOMPAGNER LES GRANDES RÉFORMES

Depuis la création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), la supervision du secteur de la prévoyance sociale s'est progressivement structurée autour d'un cadre réglementaire consolidé et de dispositifs de contrôle renforcés. Investie par la loi n° 64-12 d'une mission de supervision des régimes de retraite, des organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire, des mutuelles et de la CNRA, l'Autorité, à travers la Direction de la Prévoyance Sociale, a contribué à moderniser les modalités de suivi du secteur tout en renforçant la protection des assurés, des affiliés et des bénéficiaires.

La finalisation du dispositif réglementaire prévu par la loi n° 64-12 a permis de structurer l'exercice du contrôle et d'introduire des exigences prudentielles renforcées, notamment en matière de suivi de la situation démographique et financière des régimes. Dans ce cadre, des missions de contrôle ont été conduites auprès des organismes assujettis afin d'évaluer la qualité de leur gestion, leur

conformité aux dispositions juridiques et réglementaires ainsi que la soutenabilité financière des régimes.

Ces actions ont contribué à identifier les principaux risques, à formuler des recommandations correctives et à accompagner les organismes dans la mise en conformité avec le cadre prudentiel. Elles ont également permis d'éclairer les pouvoirs publics dans le cadre des réflexions relatives à la réforme des retraites et à la pérennité des régimes d'assurance maladie obligatoire. À ce titre, l'Autorité a adressé neuf rapports au Chef du Gouvernement sur les résultats du contrôle des régimes de retraite de droit public.

Parallèlement, l'ACAPS a renforcé son action en matière de protection des assurés et des bénéficiaires, notamment à travers le traitement des réclamations et des contestations relatives aux prestations de prévoyance sociale, ainsi que sa contribution aux actions de sensibilisation et d'éducation financière.



”

Notre mission vise à accompagner les transformations du secteur de la prévoyance sociale et à renforcer la solidité des régimes. Les travaux menés au cours de la dernière décennie ont contribué à affiner l'appréciation des équilibres démographiques et financiers, à éclairer les décisions publiques et à soutenir les réformes structurantes engagées au niveau national, notamment en matière de retraites et de généralisation de la protection sociale. Cette démarche participe à consolider la soutenabilité des régimes et à garantir une meilleure protection des droits des assurés, des affiliés et des bénéficiaires.

M. Mimoun Zbayer

Directeur de la Prévoyance Sociale

PRINCIPAUX PROJETS DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Contribution à la réforme systémique des retraites « système des deux pôles » (2017)

L'ACAPS a accompagné les pouvoirs publics et les partenaires sociaux et économiques via une étude portant sur le diagnostic des régimes de retraite et l'évaluation des scénarios de réforme, à la demande du ministère de l'Economie et des Finances. Les résultats du diagnostic sont en phase de concertation entre le gouvernement et les partenaires économiques et sociaux.

Finalisation du dispositif réglementaire de contrôle du secteur de la prévoyance sociale (2019)

L'Autorité a adopté l'ensemble des circulaires encadrant le contrôle des régimes de retraite, des organismes gestionnaires de l'AMO et de la CNRA, notamment en matière de règles comptables, d'indicateurs d'équilibre et

d'états à transmettre. Élaborées en concertation avec les organismes concernés, ces circulaires sont désormais promulguées et appliquées par les organismes concernés.

Généralisation de la protection sociale : appui technique et juridique (2021)

L'ACAPS a examiné plusieurs projets de textes relatifs aux régimes AMO (TNS, AMO-TADAMON, AMO-ACHAMIL) et a contribué à l'étude des amendements du Dahir relatif au régime de sécurité sociale, visant le renforcement de la gouvernance de la CNSS ainsi qu'aux amendements de la loi n° 65-00, dont la loi n° 54-23. Elle a également réalisé des études techniques et actuarielles sur les impacts de l'élargissement de la couverture, dans le cadre d'une action permanente liée à l'opérationnalisation des autres piliers et à la réforme des retraites.

Étude d'impact de l'intégration de la population « article 114 » dans l'AMO (2021)

L'ACAPS a conduit une étude évaluant l'impact financier de l'intégration des populations assurées auprès des entreprises d'assurances et de réassurance, des mutuelles ou des caisses internes vers les régimes AMO des salariés et pensionnés du secteur public et privé, en analysant aussi les effets sur les secteurs des assurances et de la mutualité.

Transformation de la CIMR en Société Mutuelle de Retraite (2016)

En application de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS, la CIMR a été transformée d'association d'employeurs en Société Mutuelle de Retraite (SMR), la plaçant sous le contrôle de l'Autorité. Cette

transformation s'est accompagnée d'une révision de sa gouvernance et de ses règles de fonctionnement afin de renforcer l'équilibre financier et la pérennité du régime.

Modèle et outil de simulation de l'assurance médicale (2020)

Un modèle actuariel a été développé et déployé afin d'évaluer la viabilité des régimes AMO et de simuler l'impact de la révision de la tarification nationale de référence des actes médicaux sur ces régimes. L'outil permet de conduire de manière autonome des analyses actuarielles et des exercices de projection pour un pilotage plus efficace.

Plateforme d'échange électronique des données (organismes gestionnaires de l'AMO) (2021)

Une première version de la plateforme a été mise en place pour la transmission dématérialisée des états réglementaires et l'exécution de contrôles automatisés de cohérence et de complétude. Les travaux de mise à jour, consécutifs à la promulgation de la circulaire modifiant les états financiers et statistiques relative à l'AMO, sont en cours.

Liquidation des dettes et créances croisées entre Secteur Commun (SC) et AMO (2022-2023)

Les modalités de liquidation des dettes et créances croisées et le traitement des excédents définitifs du Secteur Commun (SC) ont été adoptées. Le processus a été mené à son terme, permettant l'assainissement financier entre le SC et l'AMO et la clôture définitive du dossier.

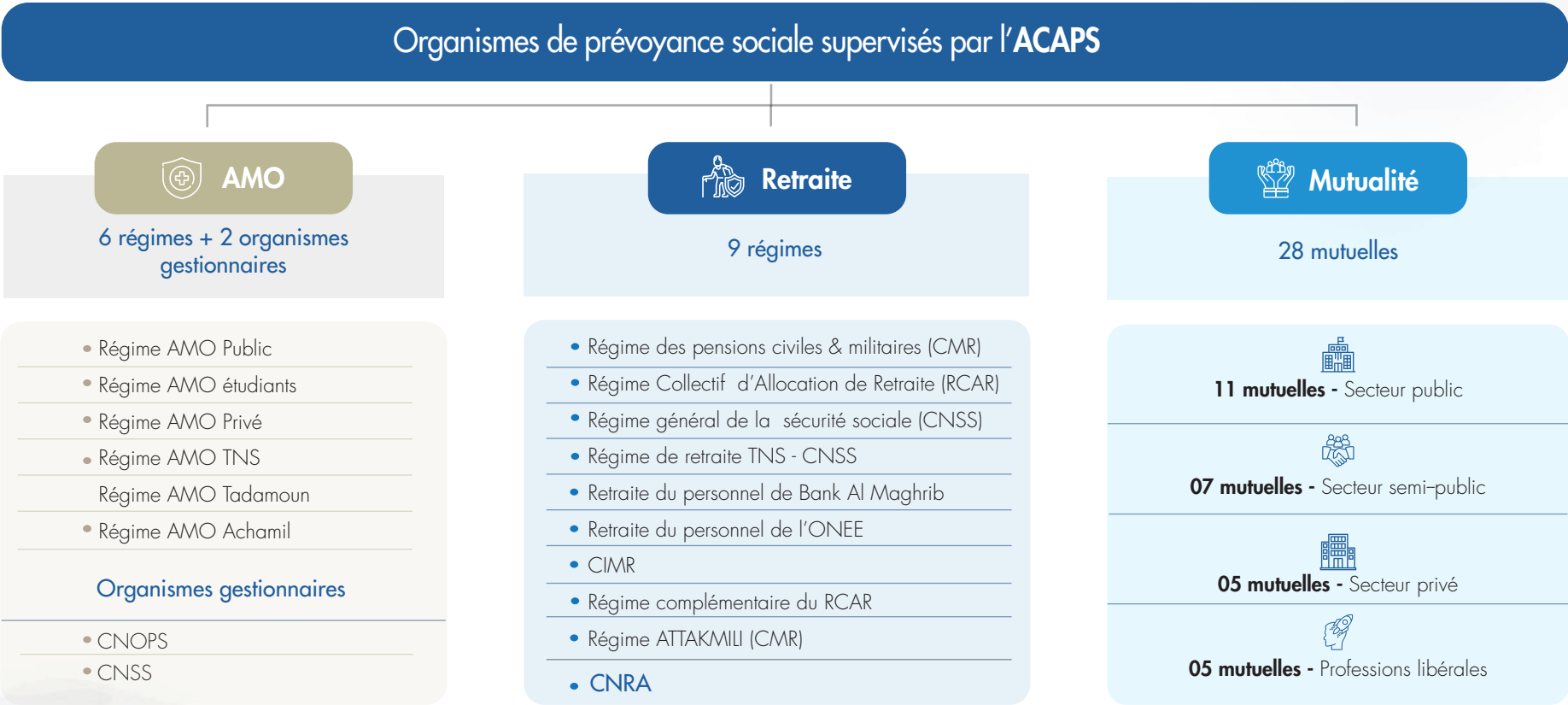
Plateforme d'échange électronique des données (organismes de retraite) 2021

La plateforme permet la transmission des dossiers financiers et statistiques annuels et la réalisation de contrôles de concordance et de cohérence sur les données. Elle a permis de disposer de bases de données fiabilisées sur cinq années pour l'ensemble des organismes de retraite.

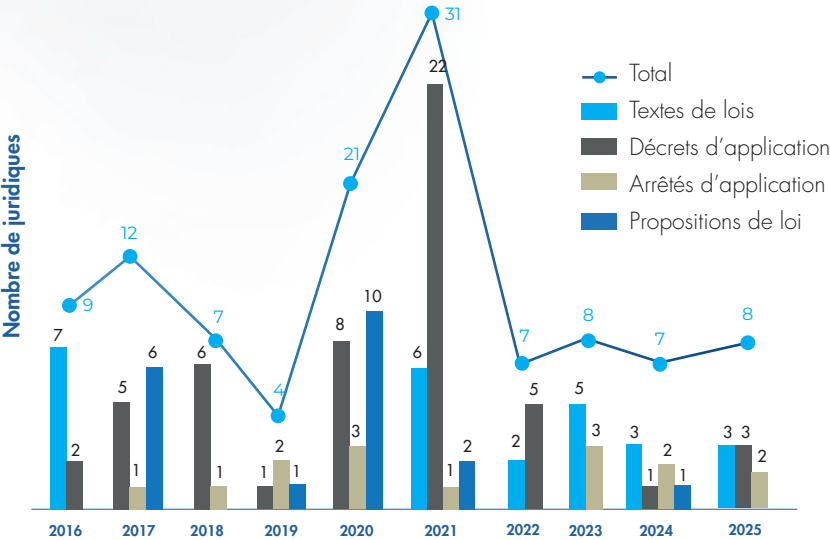
Supervision fondée sur les risques pour le contrôle des organismes de retraite (2024)

Elaboré en 2024, le cadre général de la démarche a été revu en 2025. Cette évolution vise à orienter le contrôle vers l'évaluation des risques et de la capacité de gestion des risques, pour un contrôle plus ciblé et proportionné selon le profil de chaque organisme.

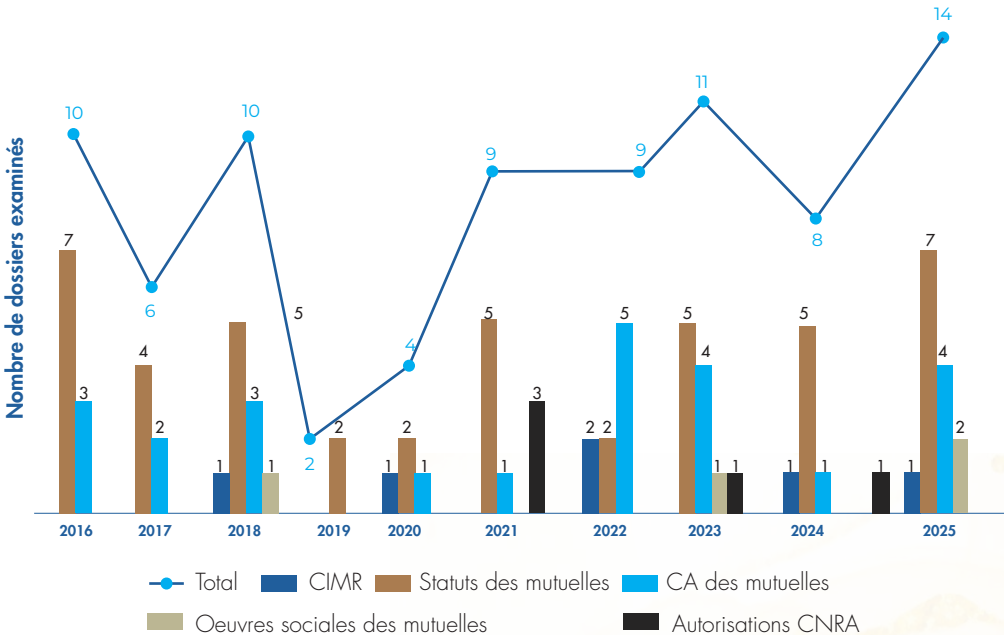
INDICATEURS CLÉS DE LA SUPERVISION DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE



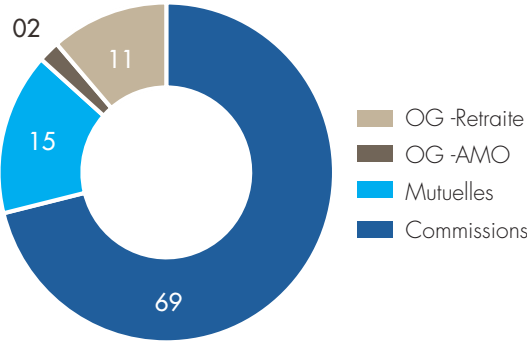
Contribution à l'évolution du cadre juridique de la prévoyance sociale 2016-2025

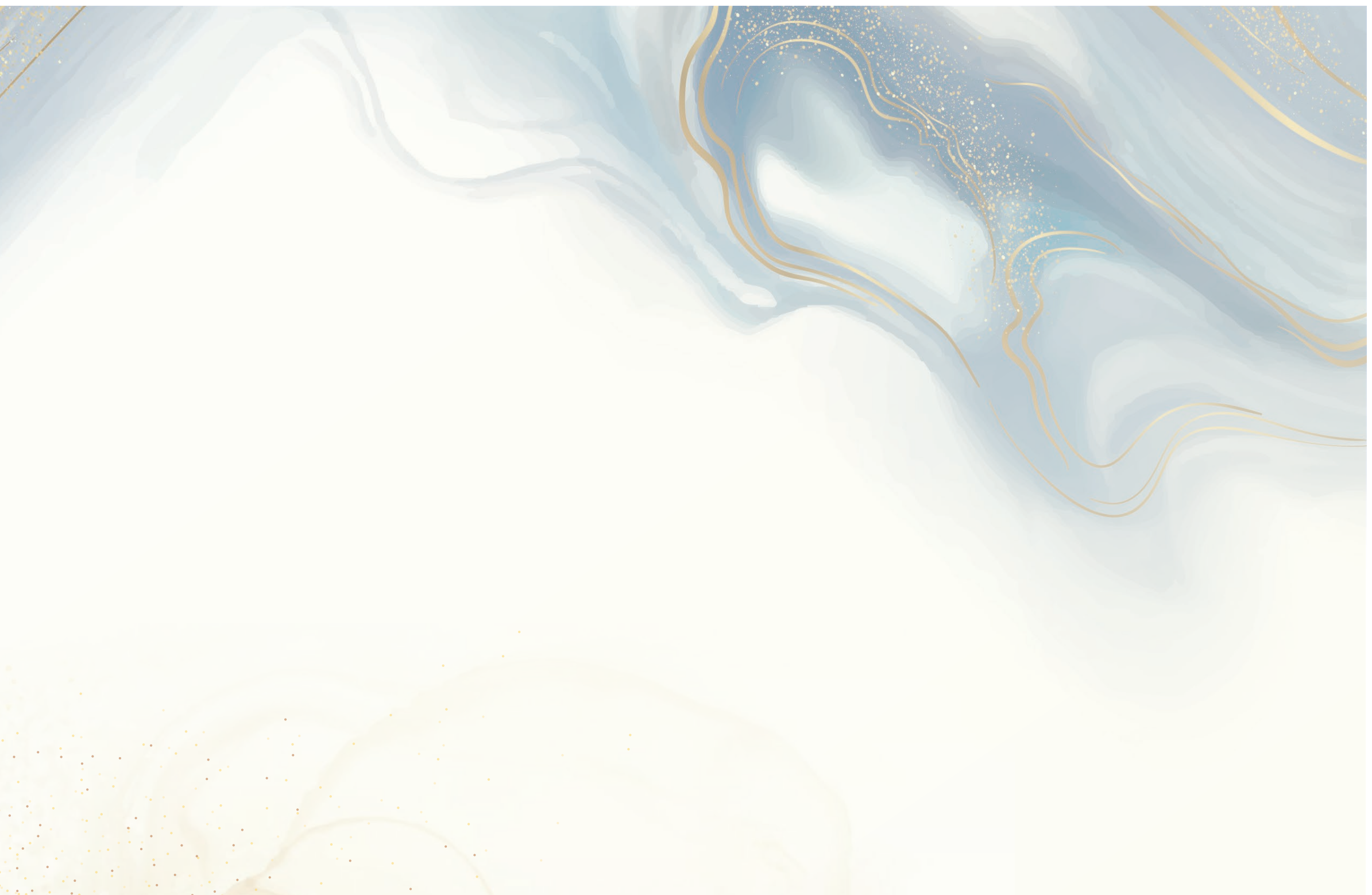


Normalisation du secteur de la prévoyance sociale 2016-2025



Missions de contrôle sur place







06.

ACTIONS TRANSVERSALES

— PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ ET L'INNOVATION

ACTIONS TRANSVERSALES

PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ ET L'INNOVATION

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) constitue un axe structurant de l'action de l'ACAPS pour préserver la stabilité financière et l'intégrité des circuits économiques, en cohérence avec les standards du GAFI. L'Autorité a renforcé son dispositif sectoriel à travers une feuille de route articulée autour de quatre leviers : accompagnement des acteurs, renforcement du cadre réglementaire et normatif, intensification des contrôles et coordination avec les autorités nationales ; dans un contexte ayant contribué à la sortie du Maroc de la liste grise en 2023.

Dans le secteur des assurances, des contrôles sur pièces et sur place ont permis d'évaluer l'effectivité des dispositifs internes et de renforcer la gestion des risques et la conformité des entreprises et intermédiaires d'assurance.

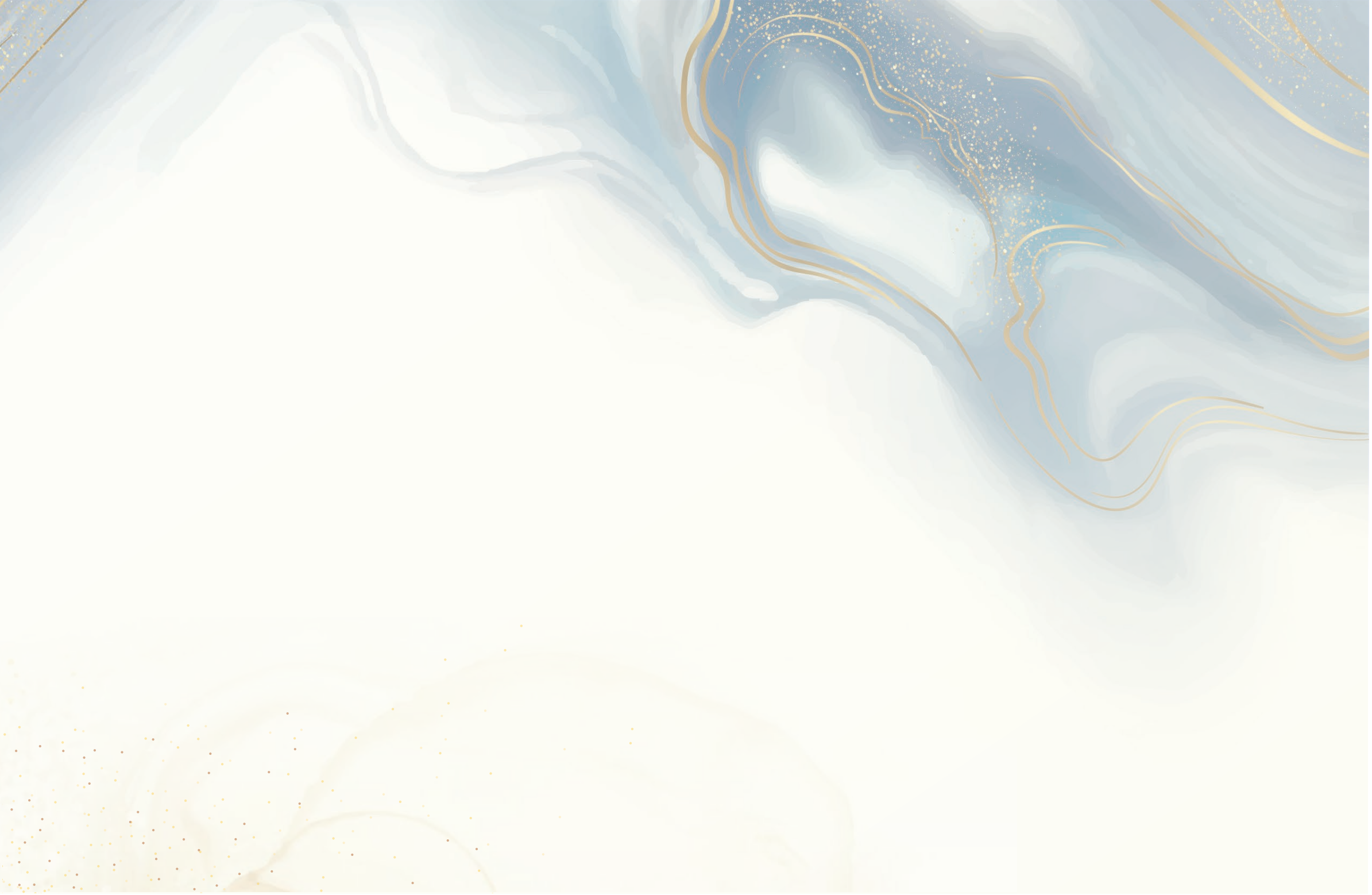
Concernant la prévoyance sociale, l'ACAPS a finalisé le cadre réglementaire applicable aux organismes de retraite et à la CNRA, tout en accompagnant sa mise en œuvre par des actions d'appui adaptées.

Dans la perspective de l'évaluation du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN), prévue en 2026, l'Autorité veille à la consolidation durable de ces dispositifs.

Innovation et InsurTech : accompagnement de la transformation du marché

L'essor des technologies numériques et de nouveaux modèles d'affaires transforme les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale. Dans ce contexte, l'ACAPS accompagne l'innovation dans les deux secteurs supervisés, tout en veillant au respect du cadre réglementaire et à la protection des assurés et des affiliés. La Cellule Innovation et InsurTech, créée en 2023, constitue un point d'entrée dédié aux porteurs de projets innovants. À travers le Guichet Unique et le « Parcours InsurTech », startups et entrepreneurs bénéficient d'un accompagnement structuré facilitant leur mise en conformité.

Par ailleurs, le Programme Émergence, lancé en 2025, favorise une dynamique collective d'innovation en réunissant acteurs assurantiels et technologiques autour de cas d'usage répondant aux besoins de transformation du marché.





07.

RESSOURCES ET TRANSFORMATION

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES
ET MODERNISER L'ORGANISATION

RESSOURCES ET TRANSFORMATION DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ORGANISATION

Au cours de sa première décennie d'existence, l'ACAPS a progressivement développé et consolidé sa politique de gestion des ressources humaines afin d'accompagner l'élargissement de ses missions et le développement de l'expertise de ses collaborateurs dans les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale.

Dès 2016, l'adoption du Statut et du Régime général de rémunération a constitué le socle de cette politique. Ce cadre a permis de définir une cartographie des emplois et des compétences et d'établir une grille de rémunération adaptée au développement de l'institution. Cette démarche a été consolidée, par la suite, par une étude de dimensionnement des effectifs et par la mise en place d'une stratégie de préparation de la relève.



”

Au cours de la dernière décennie, nous avons accompagné la structuration progressive de l'Autorité, en veillant à l'adéquation des ressources humaines et organisationnelles avec l'évolution de ses missions. La priorité a été donnée à la mise en place de cadres de gestion solides, à la modernisation des processus et à la consolidation des expertises internes. La transformation engagée s'est inscrite dans une logique de continuité et d'amélioration des pratiques. Elle repose sur une organisation plus lisible, des outils renforcés et un investissement constant dans les compétences. L'enjeu demeure de soutenir durablement la performance institutionnelle dans un environnement en mutation.

M. Mohamed Samir Bouzaaboun
Directeur Ressources et Transformation

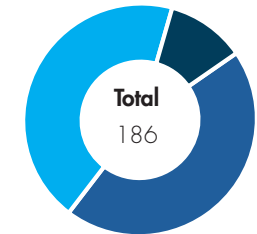
L'Autorité a également placé le développement des compétences au cœur de son organisation afin d'accompagner l'évolution du cadre prudentiel et de l'expertise croissante des missions de supervision. La politique de formation vise ainsi à consolider les expertises institutionnelles et à soutenir la spécialisation des métiers.

A titre d'exemple, le nombre moyen de formations suivies par an s'établit à 60, avec un taux moyen d'accès à la formation de 90 %. En favorisant la transmission des savoirs et la diffusion d'une culture commune de régulation, cette démarche contribue à renforcer durablement l'expertise et la solidité institutionnelle de l'ACAPS.

CAPITAL HUMAIN : INDICATEURS CLÉS

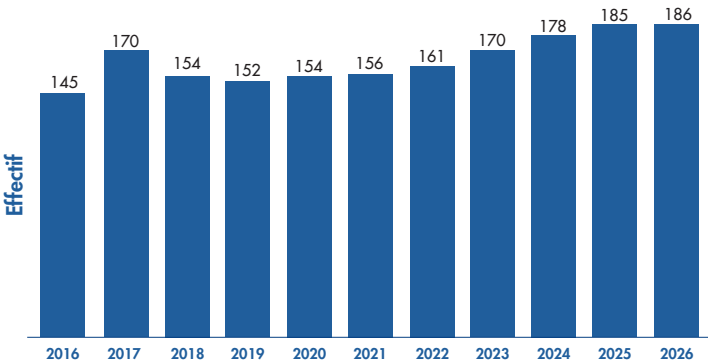
Les indicateurs chiffrés attestent de l'évolution des ressources humaines de l'Autorité entre 2016 et 2026. Ils mettent en évidence la progression des effectifs, la structuration des responsabilités et l'équilibre femmes-hommes, illustrant l'adaptation continue de l'organisation à l'élargissement de ses missions et à la montée en technicité de ses activités de régulation et de supervision.

Structure de l'effectif par catégorie

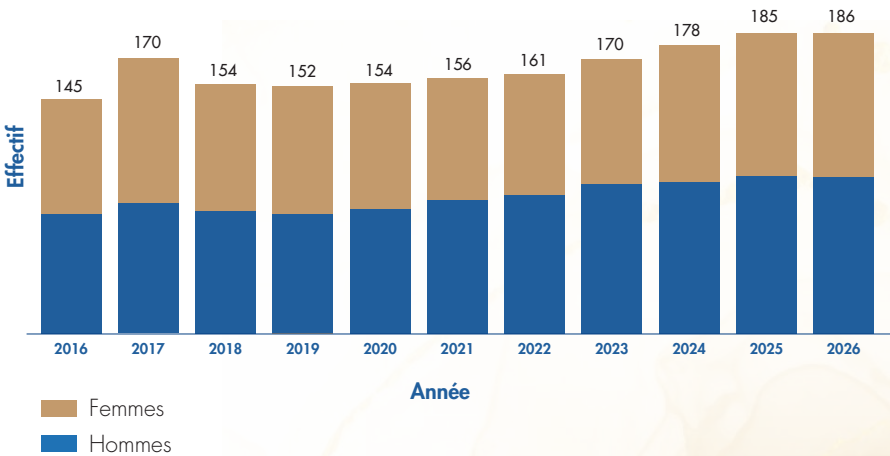


- Managers - 84 (45%)
- Cadres - 81 (44%)
- Non cadres - 21 (11%)

Évolution de l'effectif (2016-2026)



Répartition Hommes/Femmes (2016-2026)





08.

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS

CONVERGENCE INTERNATIONALE
ET ÉCHANGES STRATÉGIQUES

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS

CONVERGENCE INTERNATIONALE ET ÉCHANGES STRATÉGIQUES

L'action de l'ACAPS s'appuie sur un dispositif structuré de partenariats nationaux et de coopération internationale visant à renforcer la cohérence de la régulation et l'alignement de la supervision des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale sur les standards internationaux.

Partenariats institutionnels au niveau national

L'ACAPS développe une politique de partenariats nationaux visant à renforcer la cohérence de la régulation et l'efficacité de la supervision. Elle contribue notamment aux travaux du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRs), aux côtés de Bank Al-Maghrib, de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et du ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre de la surveillance macroprudentielle et de la préparation du rapport annuel sur la stabilité financière. L'Autorité participe également à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Par ailleurs, des conventions conclues avec plusieurs institutions nationales accompagnent les chantiers relatifs à la gouvernance,

à la protection des assurés, à la digitalisation ainsi qu'au développement et à la modernisation des secteurs supervisés, notamment à travers des initiatives conjointes de partage de données, de renforcement des capacités et d'innovation.

Ouverture internationale et convergence des pratiques

La coopération internationale occupe une place centrale dans le renforcement de la supervision exercée par l'ACAPS. L'Autorité participe activement aux travaux de l'Association Internationale des Superviseurs d'Assurances (IAIS) et à plusieurs réseaux spécialisés relatifs à l'assurance, aux retraites et à la protection sociale. Cette implication permet de suivre l'évolution des standards internationaux et d'intégrer les meilleures pratiques dans les chantiers nationaux. La coopération se traduit également par des programmes de formation, des échanges techniques et des accords bilatéraux avec des autorités homologues. Parallèlement, l'ACAPS développe une coopération Sud-Sud avec plusieurs superviseurs africains et arabes afin de renforcer les capacités institutionnelles et la convergence des pratiques de supervision.



”

La communication institutionnelle constitue, dès la création de l'ACAPS, un levier stratégique pour accompagner l'action de l'Autorité, renforcer la transparence de ses missions, promouvoir une meilleure culture assurantielle et financière et contribuer à la lisibilité de son rôle ainsi qu'à la promotion de son image institutionnelle.

Cet effort d'ouverture s'est accompagné d'un renforcement progressif des partenariats et des coopérations internationales, favorisant les échanges d'expertises, la convergence avec les standards internationaux et le positionnement de l'Autorité au sein des réseaux de régulation de haut niveau, tout en contribuant au développement de la coopération Sud-Sud, notamment avec les régulateurs africains et arabes.

Mme Siham Ramli

Directrice Communication, Coopérations et Partenariats



09.

REGARDS

— INTERNATIONAUX

”

On ACAPS' 10th anniversary, and on behalf of the IAIS, I extend our congratulations to the Authority for its significant achievements. ACAPS has shown steadfast commitment to advancing Morocco's insurance supervision through initiatives such as implementing risk-based solvency, promoting inclusive insurance, and driving digital innovation. ACAPS has also been instrumental in efforts to address natural catastrophe (NatCat) protection gaps, promoting innovative solutions to extend insurance coverage, bringing financial protection and recovery mechanisms to those most at risk.

ACAPS has been a key contributor to global insurance supervision as a highly valued IAIS member since 2003. ACAPS has also played a vital role in strengthening insurance supervision across the region, particularly through IAIS Executive Committee Vice Chair, Siham Ramli. Siham has been pivotal in advancing the IAIS' work on EMDE engagement since 2023.

I look forward to continuing our strong partnership in the years ahead.

Jonathan Dixon
Secretary General of the IAIS





”

International Organisation of Pension Supervisors has a long-standing cooperation relationship with the Supervisory Authority of Insurance and Social Welfare (ACAPS) of Morocco. ACAPS joined the IOPS in 2017 and has since been an active and engaged Member of the Organisation, contributing actively to numerous policy research, data collection and standard-setting activities of the Organisation.

IOPS Secretariat looks forward to continuing its close cooperation with ACAPS and to its on-going contribution to the Organisation's programme of work.

Dr. Darlusz Stanko

Head, International Organisation
of Pension Supervisors (IOPS) Secretariat

”

Congratulations to ACAPS on its 10th anniversary ! The NAIC and ACAPS signed a memorandum of understanding in 2019, and we could not have envisioned a better partner to cooperate on pressing issues for the insurance sector, including insurer solvency, financial literacy, and disaster recovery and resiliency, among others. We look forward to many more years of fruitful collaboration between our two organizations.

The NAIC Officers



Scott A.White
President



**Elizabeth (Beth)
Kelleher Dwyer**
President Elect



Jon Pike
Vice President



Michael Wise
Secretary-Treasurer



تعزز هيئة الخدمات المالية بسلطنة عُمان بعلاقات التعاون الوثيقة و الممتدة مع هيئة مراقبة التأمينات و الاحتياط الاجتماعي بالمملكة المغربية، وهي علاقات راسخة تعززت عبر سنوات من التنسيق و تبادل الخبرات، وتم تأطيرها بتوقيع مذكرة تفاهم تُرسخ إطاراً مؤسسياً للتعاون الرقابي بين الجانبين.

كما نفخر بالشراكة القائمة في تنظيم الندوة السنوية المشتركة، التي أصبحت منصة مهمة للحوار وتبادل المعرفة في قطاع التأمين، ونتطلع إلى مواصلة تطوير هذه الشراكة بما يخدم مصالح الهيئات الرقابية ويسهم في دعم استقرار وتطور أسواق التأمين في البلدين.

عبدالله سالم السالمي

الرئيس التنفيذي لهيئة الخدمات المالية العمانية

”

En dix années d’existence, l’ACAPS a su asseoir une régulation moderne et efficace au bénéfice des assurés. La CIMA salue ce parcours remarquable et réaffirme son engagement à renforcer la coopération et à développer ensemble des perspectives communes en faveur de l’assurance inclusive.

Blaise Abel EZO’O ENGOLO
Secrétaire Général
Conférence Interafricaine des
Marchés d’Assurances (CIMA)





”

Au nom de l'Association Actuarielle Internationale, je tiens à féliciter l'ACAPS pour ses dix années de leadership et d'excellence dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale. Notre collaboration croissante continue de renforcer la profession actuarielle non seulement au Maroc, mais également dans l'ensemble de l'Afrique francophone, et nous nous réjouissons de poursuivre ensemble nos efforts pour soutenir le développement durable et la confiance dans ce secteur névralgique. Joyeux anniversaire et au plaisir de continuer de travailler ensemble pour les dix prochaines années à venir.

Mathieu Langelier

Executive Director, Directeur Général
Association Actuarielle Internationale



Avenue Al Arâr, Hay Riad Rabat - Maroc
Tél : +212 (0) 538 06 08 18
Fax : +212 (0) 538 06 08 05 / 08 01
E-mail : contact@acaps.ma